

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF663

présenté par

M. Pupponi, M. Castellani, M. Acquaviva et Mme Pinel

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	78 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	78 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	78 000 000	78 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à majorer les crédits de paiement et les autorisations d'engagement du programme 147 de 78 millions d'euros, conformément aux préconisations du plan Borloo en faveur du soutien à l'action sociale dans les QPV.

Cette mesure est gagée par la diminution à due concurrence des crédits de l'action 4 du programmes 135.